

Aux parents des élèves de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années.

Concerne: La carte de sortie et l'organisation du temps de midi.

Madame, Monsieur,

Les élèves de 4^{ème}, de 5^{ème} et de 6^{ème} années seront autorisés à quitter l'enceinte de l'école pendant le temps de midi. Cette sortie du midi sera subordonnée au contrôle d'une « carte de sortie » que ces élèves recevront au plus tard au début du mois d'octobre.

La possession de cette carte sera elle-même liée au respect du règlement de l'école et particulièrement à celui des horaires. Les élèves qui accuseront 3 retards sur une période (il y en a 4 sur l'année) verront leur carte confisquée pour une semaine. S'ils récidivent, la confiscation s'étendra à deux semaines.

Il est par ailleurs évident que tous les élèves sont autorisés à rester à l'école sur le temps de midi. Nous vous rappelons qu'une cafétéria offre un choix varié d'aliments et de boissons à des prix très modérés. En outre, un réfectoire sera mis à la disposition des élèves qui le désirent où ils pourront consommer ce qu'ils auront apporté eux-mêmes ou ce qu'ils se seront procuré sur place.

Des activités ludiques (théâtre, musique, bibliothèque) et sportives seront également proposées aux élèves pendant les temps de midi.

Dernier élément important à signaler: si les élèves demeurant à l'école restent sous la responsabilité de celle-ci, ceux qui sortent sur le temps de midi le font évidemment sous la responsabilité de leurs parents ou sous la leur propre s'ils sont majeurs.

Toutes informations supplémentaires sur ces questions (et sur d'autres) pourront être obtenues à l'occasion de la réunion d'accueil des parents du jeudi 11 septembre à 19h00.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Serge ALARCIA et Marie-Laure MOUFFE,
La direction.